



« Point de vue »

La lettre d'information de LGF Patrimoine

Le 15 Octobre 2024,

SOMMAIRE

PAGE 1 – 4 >

Les marchés, l'économie, l'actualité

PAGE 5 – 6 >

Mesures fiscales et sociales projet de loi 2025



L'économie, l'actualité, les marchés

Le trimestre qui vient de s'achever a été riche en événements notamment pour la France qui a offert au monde une pause olympique qui restera longtemps dans la mémoire collective.

En dehors de cette belle parenthèse, faisons un rapide tour d'horizon des points marquants de cette période estivale. **En France**, une fois clos la saison olympique, la politique a repris ses droits avec les nominations difficiles d'un nouveau Premier Ministre et d'un Gouvernement. La situation délicate de notre pays à propos de ses déficits et des équilibres politiques très précaires à la Chambre des Députés jouent négativement sur les taux d'intérêts de la dette française. **Aux Etats-Unis** la surprise (ou la bonne nouvelle) est venue de Mr Biden qui a renoncé à candidater pour un second mandat. C'est maintenant à sa vice-présidente, Mme Kamala Harris, de faire campagne pour tenter de battre Mr Donald Trump en novembre. **Au Japon** c'est le changement dans la continuité. Monsieur Shigeru Ishiba du Parti Démocrate Libéral (PLD) succède à Fumo Kishida du PLD au poste de Premier Ministre.

La géopolitique a occupé une fois encore une place importante dans l'ensemble des médias. Ainsi, l'Ukraine malmenée sur son territoire a surpris les observateurs et les Russes par son incursion inattendue en territoire ennemi. Par ailleurs, l'extension du conflit Israélo-Palestinien en territoire libanais fait craindre de plus un plus un embrasement généralisé de cette zone.

Sur le plan financier, les données sont plus optimistes : les banques centrales occidentales poursuivent leur politique d'assouplissement monétaire suite à la confirmation de la modération des indices des prix, la croissance américaine ne faiblit pas vraiment, les principales places boursières après quelques semaines chaotiques ont terminé, à l'exception du Japon, sur une note positive. Enfin les métaux précieux et notamment l'or confirment leur progression.

📊 INFO Évolution de principaux indices boursiers

Bilan trimestriel	30/06/2024	30/09/2024	Variation	Bilan Année 2024	31/12/2023	30/09/2024	Variation
Shanghai composite	2967,4	3336,5	12,44%	Shanghai composite	2974,935	3336,5	12,15%
Dow Jones Industrial	39127,8	42330,15	8,18%	Dow Jones Industrial	37689,54	42330,15	12,31%
Nasdaq	17732,6	18189,17	2,57%	Nasdaq	15011,35	18189,17	21,17%
S&P 500	5460,48	5762,48	5,53%	S&P 500	4769,83	5762,48	20,81%
Nikkei 225	39583,08	37919,55	-4,20%	Nikkei 225	33464,17	37919,55	13,31%
CAC40	7479,4	7635,75	2,09%	CAC40	7543,18	7635,75	1,23%
Eurostoxx 50	4894,02	5000,45	2,17%	Eurostoxx 50	4521,65	5000,45	10,59%
OR	2324,81	2632,66	13,24%	OR	2065,2	2632,66	27,48%
Pétrole (Brent)	86,4	71,76	-16,94%	Pétrole (Brent)	77,08	71,76	-6,90%
Cuivre	9422,25	9691,84	2,86%	Cuivre	8529,25	9691,84	13,63%
EUR/USD	1,0714	1,11346	3,93%	EUR/USD	1,1056	1,11346	0,71%

📊 INFO Évolution des taux d'intérêts

En dehors de la banque centrale japonaise qui a mis fin à sa politique monétaire de taux négatif en montant son taux directeur de 15 points de base (0,15% de taux), les autres places internationales ont vu leurs banquiers centraux poursuivre, voire accélérer, leur politique d'assouplissement monétaire.

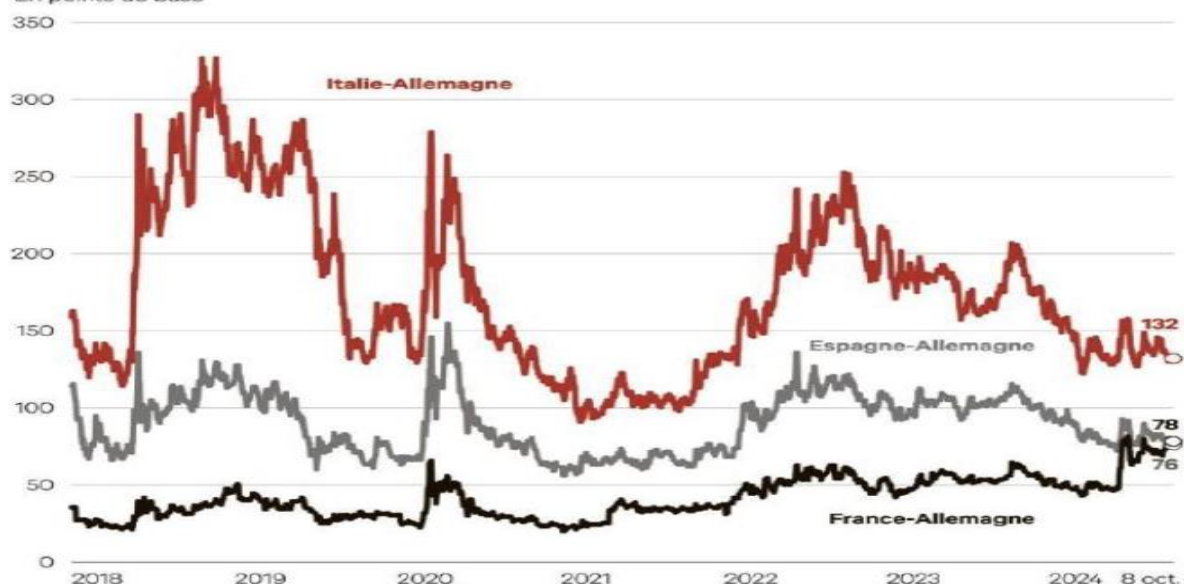
Pour illustrer ces propos, la Fed (banque centrale US) a abaissé son principal taux de 50 points de base et la BCE, pour sa part, a diminué son principal taux (taux de refinancement interbancaire) de 60 points de base à 3,65%. La Banque Nationale Suisse a également coupé son propre taux de 25 points de base pour tenter de faire baisser la pression sur sa devise.

Les taux à long terme se sont globalement détendus sur la période (cf. tableau ci-dessous) et pour la première fois depuis de nombreux mois nous pouvons observer un retour à la normale (courbe croissante) du profil de la courbe de taux. **La France** continue de souffrir de ses déficits élevés et d'une politique budgétaire peu lisible et sujette au couperet des votes de ses députés. La conséquence désagréable du « flou » qui nous entoure est que notre taux d'emprunt à 10 ans est depuis quelques semaines plus élevé que celui du Portugal.

Emprunts d'Etat	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023	31/03/2024	30/06/2024
10 ans France	1,947%	2,735%	3,107%	2,783%	2,898%	3,487%	2,603%	2,849%	3,272%
10 ans Allemagne	1,341%	2,217%	2,567%	2,245%	2,393%	2,932%	2,017%	2,294%	2,501%
10 ans Italie	3,292%	4,539%	4,553%	4,112%	4,000%	4,710%	3,658%	3,662%	4,064%
10 ans USA	3,100%	3,753%	3,845%	3,551%	3,849%	4,666%	3,880%	4,194%	4,329%

Spreads européens des taux à 10 ans

En points de base



Source : Les Echos du 09/10/24



L'économie

L'activité économique mondiale se porte de manière satisfaisante et cela même si la Chine et l'Europe montrent quelques signes de faiblesse. La croissance des Etats-Unis surprend un peu plus tous les jours. Après avoir été préoccupante au regard de certains indicateurs comme la progression du taux de chômage, la faiblesse du secteur de l'industrie ou les interrogations à propos de la consommation des américains il résulte dans les faits que l'activité résiste bien. A ce jour et sauf mauvaises surprises, le Produit Intérieur Brut (indicateur de richesse du pays) devrait a minima atteindre en 2024 les 2,8%. Pour le moment, la politique monétaire à la fois prudente et accommodante de la Fed permet à l'économie de ralentir en « douceur » au rythme de l'inflation ; cette dernière affiche en septembre un taux de 2,3% annualisé contre 2,5% en août. Il est vrai qu'une grande part de la décélération de l'indice des prix vient de la baisse des prix des matières premières.

EU En Europe

La croissance 2024 sera faible notamment du fait de l'Allemagne qui est fortement pénalisée par son industrie (secteur de l'automobile notamment) qui souffre du ralentissement économique Chinois ainsi que des barrières douanières mises en place par l'Europe et dernièrement renforcées. L'Allemagne contrairement à la France est une nouvelle fois entrée ce trimestre en « récession technique ». En France, la situation est un peu plus stable car, par construction, nous sommes plus orientés vers les activités de services que notre voisin d'outre Rhin. Après avoir observé un effet positif « JO » l'activité et plus exactement la consommation des ménages a ralenti depuis la fin des jeux. L'atonie actuelle est sans doute imputable à la prudence de nos concitoyens face à la situation politique inhabituelle que traverse pour le moment notre pays.

Consciente qu'il est important pour la Zone Euro de rester compétitive, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique de baisse de ses taux directeurs et cela d'autant plus aisément que l'inflation globale poursuit son mouvement décroissant. Pour la première fois depuis trois ans l'inflation est repassée nettement sous la barre des 2% (1,8% contre 2,2% en août). Cette baisse, comme pour les USA, provient principalement de la diminution des prix de l'énergie.

JP Au Japon

Le rapport Tankan (rapport d'activité) du troisième trimestre est en ligne avec les attentes et ne signale pas de changement significatif. Le moral des entreprises japonaises reste bien orienté (notamment dans les services et pour les grandes entreprises), même si elles s'attendent à des conditions légèrement moins favorables en raison notamment du ralentissement mondial. L'emploi continue de se dégrader mais les plans d'investissements restent néanmoins sur des niveaux élevés. Les perspectives d'inflation restent en ligne avec la cible de la Banque Centrale du Japon (BOJ). En conséquence, celle-ci ne devrait pas renforcer de suite sa politique monétaire.



En Chine

Le Gouvernement Central vient d'annoncer un ensemble de mesures financières sensées permettre aux ménages de retrouver confiance en l'avenir et donc de favoriser la consommation. Les décisions prises portent sur une baisse des taux directeurs. Cette décision doit permettre de dynamiser le secteur bancaire et faciliter l'octroi de prêts aux divers acteurs économiques. Elles concernent également l'allègement du coût du crédit immobilier afin de permettre aux ménages endettés de mieux appréhender l'avenir compte tenu de l'ampleur de la crise de ce secteur (faillites de promoteurs et importante baisse des prix). Par ailleurs il est également envisagé un soutien du marché des actions. Ces premières mesures sont mises en œuvre pour doper une économie qui ralentit fortement (+4,5% à 5% pour 2024) et qui fait face à un accroissement du nombre de sans-emplois.



Pour conclure

A l'image de la précédente période, le trimestre qui vient de commencer va nous apporter une fois encore son lot de surprises. Les français comme nos proches ou lointains voisins sont dans l'expectative des décisions de politiques économiques et fiscales susceptibles d'être mises en œuvre. En ce qui nous concerne, la politique fiscale qui sera élaborée dans le but de réduire notre déficit budgétaire sera déterminante pour l'orientation de l'épargne. Les décisions annoncées seront à la fois scrutées par nos concitoyens et par nos partenaires et elles auront un impact à la fois sur l'évolution des taux de la dette française et sur la santé boursière de nos entreprises.

La proximité des élections américaines fait monter les tensions et les incertitudes. Qui de Kamala Harris ou Donald Trump sera le vainqueur ? Personne à ce jour ne peut le savoir. En revanche il est quasi certain que la ou le futur Président(e) n'aura pas la majorité au sein des deux Chambres (Congrès et Chambre des représentants) ce qui devrait conduire à terme à de nombreux compromis.

D'un point de vue géopolitique, la « photographie » est de plus en plus floue. L'accélération du conflit Israélo-palestinien devient chaque jour un peu plus préoccupante et il est légitime de se questionner sur les événements qui pourraient conduire à une désescalade de ce conflit qui, de près ou loin, implique notamment les occidentaux, l'Iran, la Syrie et la Russie. Par ailleurs, l'Ukraine reste le « point chaud » en Europe et avec l'arrivée de la saison froide toutes les options sont envisageables.

L'environnement même incertain n'empêche pas les places boursières d'évoluer. Si nous conseillons toujours de conserver un volant de trésorerie via les placements monétaires qui restent encore positifs, nous sommes néanmoins certains qu'il faut commencer à abaisser ces derniers au profit d'une épargne légèrement plus risquée mais porteuse d'une meilleure rémunération à terme.

Comme à l'accoutumée, le Cabinet LGF Patrimoine est à votre disposition pour en parler plus longuement avec vous et mettre en œuvre la ou les stratégies les mieux adaptées à votre situation. En ces moments quelque peu perturbés n'hésitez pas à nous contacter pour échanger ensemble.



Les mesures fiscales du PLF et du financement de la sécurité sociale 2025 enfin détaillées



Fiscalité des particuliers

- Les tranches du barème de l'impôt sur les revenus de 2024 seraient revalorisées de l'inflation attendue sur 2024, soit 2 % (Projet art. 2). L'instauration d'un « filet fiscal » à 20 % d'imposition minimale pour les plus hauts revenus serait réalisée via une contribution « différentielle » pour les contribuables dont le revenu est supérieur à 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple. Le revenu considéré serait constitué du revenu fiscal de référence, hors revenus exceptionnels, diminué des abattements autres que les abattements pour durée de détention en matière de plus-values mobilières, des bénéficiaires exonérés des entreprises situés dans certaines zones et des plus-values visées à l'article 150-0 B ter du CGI pour lesquelles le report d'imposition expire. La contribution serait majorée pour les contribuables dont ce revenu excède 330 000 € (célibataire) ou 660 000 € (couple). Elle s'appliquerait aux revenus de 2024, 2025 et 2026 (Projet art. 3).
- En matière de plus-values sur cession de droits sociaux, le dispositif de l'**abattement fixe** de 500 000 € pour les **dirigeants partant à la retraite** qui arrive à expiration le 31 décembre 2024 serait reconduit jusqu'à fin 2031 (Projet art. 19).
- Lors de la cession d'un logement loué meublé, les **loueurs en meublé non professionnels** devraient réintégrer pour le calcul de la plus-value immobilière imposable le montant des amortissements déduits pendant la période de location en application de l'article 39 C du CGI. Selon l'exposé des motifs, cette mesure s'appliquerait aux cessions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2025 (Projet art. 24).
- Enfin, signalons que les prestations de **rénovation énergétique** et les travaux comprenant la fourniture ou l'installation d'une **chaudière** susceptible d'utiliser des combustibles fossiles dans les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans ne pourraient plus bénéficier du taux réduit ou du taux intermédiaire de **TVA** prévus par les articles 278-0 bis A et 279-0 bis du CGI et relèveraient, par dérogation, du taux normal (Projet art. 10).



Fiscalité des entreprises

- La contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises viserait les entreprises réalisant un chiffre d'affaires **d'au moins un milliard d'euros**. Pour le premier exercice clos à compter du 31 décembre 2024, son taux serait fixé à 20,6 %, porté à 41,2 % si le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 3 milliards d'euros. L'exercice suivant, ces taux seraient réduits respectivement à 10,3 % et 20,6 %. Un mécanisme de lissage est prévu pour éviter les effets de seuils de chiffre d'affaires. Aucune créance d'impôt ni crédit ou réduction d'impôt ne pourraient être imputés sur le montant de cette contribution, laquelle ne serait pas déductible des résultats (Projet art. 11). À noter qu'une contribution exceptionnelle est également prévue pour les grandes entreprises de transport maritime relevant de la taxation au tonnage prévue à l'article 209-0 B du CGI (Projet art. 12).
- Les entreprises dont le chiffre d'affaires excède un milliard d'euros seraient soumises à une taxe de 8 % sur le montant de la réduction de capital réalisée, à compter du 10 octobre 2024, à la suite d'un **rachat d'actions** (rachat-annulation de titres). Cette taxe ne serait pas déductible des résultats (Projet art. 26).
- La **suppression progressive de la CVAE** aménagée dans la loi de finances pour 2024 serait décalée de 3 ans. La baisse s'étalerait ainsi sur les années 2028 à 2030, les taux actuels étant reconduits pour les années 2025 à 2027 (Projet art. 15). En matière d'impôts locaux, on notera également une mesure très technique liée à la **révision des valeurs locatives des locaux professionnels** et au mécanisme de « planchonnement » mis en place pour atténuer les variations de valeurs à la suite de cette révision, dans le but de contrer la jurisprudence récente du Conseil d'État (projet art. 16).

L'État participerait également à cet effort qui doit conduire à un redressement de 60 milliards d'euros, soit 2 points de PIB pour ramener le déficit à 5 % l'an prochain. Cet effort sur les dépenses publiques serait partagé entre les ministères à hauteur de 40Md€ (et 20Md€ porté par les contributions fiscales).

Sur les **2 200 suppressions de postes annoncées**, environ 1 000 concerneront le ministère du travail dont 500 ETP chez France Travail. La politique de l'offre a porté ses fruits et le chômage a beaucoup baissé donc France Travail a besoin de moins de personnes pour les accompagner, explique le locataire de Bercy.

Ce qui n'est pas sans poser question alors que les bénéficiaires du RSA seront tous inscrits à France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025. L'organisme bénéficierait toutefois d'une stabilisation de la subvention pour charge de service public à 1,35 Md€ et d'un accroissement de + 0,16 Md€ de la contribution de l'Unédic, précise le dossier de presse de Bercy.



Coté social,

- Les **aides à l'apprentissage** : Si aucune décision n'est encore arbitrée, la prime **pourrait passer de 6 000 à 4 500 euros**. Reste à savoir si le bénéfice de la prime tiendra compte du critère du niveau de qualification, de celui la taille de l'entreprise ou du critère de simplicité. Là encore, rien n'est décidé. Le **seuil d'exonération de cotisations sociales des apprentis** passerait de 79 % à 50 % du Smic et ces derniers seraient **assujettis à la CSG et à la CRDS** dès lors que leur rémunération se situerait au-delà de 50 % du Smic. Pour éviter une perte de rémunération nette, notamment pour les salaires les plus bas, le ministère du travail assure que le barème de rémunération sera réévalué.
- Les allègements de cotisations sociales seraient révisés afin d'**éviter l'effet « trappes à bas salaire »**. Cette révision se ferait en deux temps afin de permettre aux entreprises de s'adapter. Les exonérations de cotisations patronales baisseraient ainsi au niveau du Smic, de 2 points en 2025 et de 2 points supplémentaires en 2026 jusqu'à 1,3 Smic. Elles seraient ensuite renforcées entre 1,3 et 1,8 Smic et baisseraient ensuite jusqu'à 3 Smic.
- Par ailleurs, la **prime de partage de la valeur (PPV)** serait prise en compte dans l'assiette de calcul de la réduction générale de cotisations sociales. Cette intégration s'appliquerait aux primes versées à compter du 10 octobre 2024, indique le dossier de presse de Bercy.
- **Une baisse du plafond des indemnités journalières de sécurité sociale** : le montant du plafond pour le calcul des indemnités journalières est actuellement de **1,8 Smic**. Il serait **abaissé à 1,4 Smic, par voie réglementaire**. Toutefois, Astrid Panosyan-Bouvet n'entend pas se contenter de cette mesure technique et veut « mettre sur la table les conditions de travail, l'absentéisme... ».
- **L'incertitude sur les évolutions en matière de retraite** : le PLFSS pour 2025 ne contient actuellement aucune disposition sur les retraites. Et pour cause, la balle est pour l'heure dans le camp des partenaires sociaux à qui la ministre du travail vient d'adresser un courrier pour une réouverture de la négociation sur l'assurance chômage et l'emploi des seniors. Des mesures pourraient toutefois être introduites dans le PLFSS par la voie d'amendements.

Une certitude toutefois, comme précédemment annoncé, les pensions de retraite resteront indexées sur l'inflation mais avec un décalage de 6 mois (soit une **revalorisation en juillet** au lieu de janvier).

LGF